

Cour d'Appel d'Amiens  
Tribunal judiciaire  
Chambre correctionnelle

Jugement prononcé le [REDACTED] 2023

N° minute : [REDACTED]

N° parquet : [REDACTED]

Plaidé le [REDACTED] 23

Délibéré le [REDACTED] 2023

## JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de [REDACTED]  
DEUX MILLE VINGT-TROIS,

composé de Madame [REDACTED] juge, présidente du tribunal correctionnel désignée conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assistées de Madame [REDACTED] greffière,

en présence de Madame [REDACTED], substitut,

a été appelée l'affaire

**ENTRE :**

Madame la PROCUREURE DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et poursuivant

**ET**

**Prévenu**

[REDACTED]

comparant assisté de Maître JOSSEAUME Remy avocat au barreau de PARIS,

**Prévenu du chef de :**

RECIDIVE DE CONDUITE D'UN VEHICULE EN AYANT FAIT USAGE DE SUBSTANCES OU PLANTES CLASSEES COMME STUPEFIANTS faits commis

**SUR L'EXCEPTION DE NULLITE :**

**Sur les conclusions de nullité in limine litis**

Attendu qu'il convient, au vu des éléments du dossier et des débats, de faire droit au moyen principal de nullité tiré du fait que le dépistage salivaire aux produits stupéfiants [REDACTED]

[REDACTED] le procès verbal de police, empêchant [REDACTED]

Attendu que cette irrégularité fait grief aux droits du prévenu puisqu'il n'est [REDACTED]

a donc lieu de prononcer la nullité du dépistage salivaire réalisé ainsi que tous les actes subséquents.

[REDACTED] sera relaxé des faits de conduite malgré usage de stupéfiants du fait de l'annulation du test de dépistage et des actes subséquents.

**PAR CES MOTIFS**

*Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contradictoirement à l'égard de [REDACTED]*

**SUR L'EXCEPTION DE NULLITE :**

Fait droit à l'exception de nullité soulevée par le prévenu ;

Relaxe [REDACTED] faits de récidive de conduite d'un véhicule en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants ;

et le présent jugement ayant été signé par la présidente et la greffière.

LA GREFFIERE



LA PRESIDENTE